LES
ASSOCIATIONS
FAMILIALES
CATHOLIQUES
CONFÉDÉRATION
NATIONALE

Contact presse :
Benoît Hautier
01 48 78 82 72 – 07 66 42 72 33
b.hautier@afc-france.org

28 place Saint Georges
Paris, 750009
www.afc-france.org

Mouvement national reconnu d'utilité publique. Agréée comme association de consommateur et au titre de la représentation des usagers dans les établissements de santé.

SIRET : 784 408 825 00015

APE : 9499Z

Communiqué de presse

Fin de vie : la justice condamne l'affichage partisan de la ville de Paris

Fin de vie – Famille – Politique

Par un jugement rendu le 2 novembre 2026, le tribunal administratif de Paris a annulé la décision de la maire de Paris de faire apposer, du 15 au 28 mai 2024, sur 500 panneaux d'affichage municipaux, le slogan : « Choisir de mourir dans la dignité est un droit fondamental ».

Cette campagne, revêtue du logo officiel de la Ville de Paris, reprenait le slogan de l'Association pour le droit de mourir dans la dignité (ADMD), alors même que l'Assemblée nationale examinait en première lecture le projet de loi relatif à la fin de vie.

Le tribunal est sans ambiguïté : cet affichage constituait « l'expression d'une revendication d'une opinion politique » et portait, à ce titre, **« atteinte au principe de neutralité du service public ».**

Ce que la justice sanctionne n'est pas une erreur de communication. C'est l'utilisation de supports officiels d'information municipale pour promouvoir une position partisane dans un débat national.

Pour les AFC, cette affaire est révélatrice d'une volonté d'influencer l'opinion publique sur l'euthanasie et le suicide assisté. L'affichage parisien ne présentait pas un débat : il **affirmait** comme un « droit fondamental » ce qui constituait l'objet d'une controverse législative et démocratique. En associant une affirmation militante au logo et à l'autorité de la Ville de Paris, cette campagne contribuait à donner à une revendication politique l'apparence d'une évidence institutionnelle. Cet affichage a contribué à faire passer progressivement une opinion contestée pour un consensus acquis, au mépris de l'indispensable neutralité de nos services publics.

Ainsi que nous l'avons montré dans notre étude « Fin de vie, une fabrique de l'opinion », publiée en décembre 2025 à partir d'une enquête OpinionWay réalisée conjointement avec la Fondapol auprès de 3 021 Français, une véritable « fabrique de l'opinion » a été mise en œuvre pour habituer les Français à l'idée de la légalisation de l'euthanasie en vue de faire passer la loi. Cette campagne s'est ajoutée aux sondages biaisés, aux documentaires orientés et aux témoignages dramatiques.

LES
ASSOCIATIONS
FAMILIALES
CATHOLIQUES
CONFÉDÉRATION
NATIONALE

Communiqué de presse

Les AFC condamnent ces procédés qui contribuent à installer l'idée que la légalisation de l'euthanasie et du suicide assisté serait une évolution naturelle, inéluctable et unanimement souhaitée.

Extrait du jugement :

« *Ce slogan, qui est celui utilisé par l'association pour le droit à mourir dans la dignité, exprime une critique explicite de l'application de la législation alors applicable, et notamment de l'article L. 221-1 du code pénal, pendant l'examen en commission et en première lecture à l'Assemblée nationale du projet de loi sur la fin de vie. Par l'affichage de ce slogan, la maire de Paris a entendu formaliser l'expression d'une revendication d'une opinion politique. La décision attaquée porte dès lors atteinte au principe de neutralité du service public* »

À propos

Depuis 1905, les AFC portent **la voix des familles**. En 2025, elles regroupent **51 000 familles** réparties sur l'ensemble du territoire français, y compris outre-mer, et constituent un réseau de 21 000 familles adhérentes auprès de **278 associations** regroupées en **71 fédérations** départementales au sein de la Confédération nationale. Ce réseau agit pour les familles localement et nationalement avec :

- Des **rencontres avec les décideurs politiques** (ministres, parlementaires, élus locaux...), pour porter la voix de toutes les familles.
- Des **services concrets** aux familles dans les domaines de l'éducation, la consommation, la conjugalité, la santé……
- Des **centaines de représentations** auprès des institutions, des décideurs économiques ou du système de santé

Les AFC sont fondées sur **la pensée sociale de l'Église** qui définit la famille comme la cellule de base de la société.
La Confédération Nationale des AFC (CNAFC) est membre de l'**UNAF** (Union Nationale des Associations Familiales) depuis sa création, en 1945.
Elle représente la famille au sein du **CESE** (Conseil Économique Social et Environnemental) et est membre du **HCFEA** (Haut Conseil de la Famille, de l'Enfance et de l'Age).
Depuis 1987, la CNAFC est agréée comme association nationale de **défense des consommateurs**. En 2022, on compte 24 antennes locales de consommation aidant les consommateurs dans les litiges qu'ils rencontrent avec les entreprises. La CNAFC est membre fondateur de la Fédération des AFC en Europe, la **FAFCE**, créée en 1997. Avec 27 organisations membres issues de 21 pays européens, elle est une force de proposition positive pour la famille auprès des institutions européennes.
LA CNAFC est reconnue ***d'utilité publique*** depuis 2004.
Elle dispose depuis 2008 de l'agrément national d'association d'usagers du système de santé